



Bulletin Officiel

N° 3751 Mardi 21 Décembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ELW 2010 » 2-4

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI BANK 2010 » 5-6

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

CARTHAGE CEMENT 7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ELW 2010 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de **EL WIFACK LEASING** tenue le 27 mai 2009 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 40 millions de Dinars « 40 000 000 DT » et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et les conditions de leurs émissions. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 25 décembre 2009 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire de 20 millions de dinars et en a fixé les conditions et les caractéristiques. Réuni le 03 décembre 2010, le Conseil d'Administration a changé les taux d'intérêts applicables à cet emprunt comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «ELW 2010»

Montant : 20.000.000 dinars divisés en 200 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,775% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 77,5 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- Taux annuel brut de **5,45%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de la quelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2010 qui est égale à 4,3742%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,1492%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,775% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,45% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Durée : Les obligations seront émises pour une durée totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt : La duration de l'Emprunt obligataire « ELW 2010 » est égale à 2,808 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 10/01/2011 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 10/01/2011 soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 10/01/2016.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 10 janvier de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 10/01/2012.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le 29/12/2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 10/01/2011.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au 10/01/2011, les souscriptions seront prorogées au 17/01/2011 avec maintien de la date unique de jouissance.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 29/12/2010 auprès de la Société Tunisienne de Banque, Direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes.

Institution financière agréée mandatée par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations **ELW 2010** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société Tunisienne de Banque, Direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur, alors que la retenue à la source opérée au titre des sommes revenant aux personnes qui bénéficient de la déduction totale des bénéfices d'exploitation, telles que les entreprises totalement exportatrices ou celles implantées dans les zones de développement régional, constitue une avance à valoir sur l'impôt dû. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garanties bancaires : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: Le 07 mai 2010 Fitch Ratings a attribué les notes nationales attribuées à **ELWIFACK LEASING** sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : BB + (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

La note à LT «BB+ » correspond, sur l'échelle de notation Fitch ratings, à des Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heures du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12 octobre 2010 la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution stable à l'emprunt obligataire objet de la présente émission.

ELWIFACK LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Adresse de l'agence de Tunis : Rue n° 8160 , n° 1 – Cité Olympique, 1003 Tunis.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, **ELWIFACK LEASING** demandera l'admission de l'emprunt « ELW 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : **ELWIFACK LEASING** s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « ELW 2010 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **10-726** en date du **15/12/2010** et du document de référence enregistré par le CMF sous le numéro **10-018** en date du **15/12/2010** sont mis à la disposition du public auprès de **ELWIFACK LEASING** – Agence de Tunis : Rue n° 8160 , n° 1 – Cité Olympique, 1003 Tunis et auprès la Société Tunisienne de Banque, Direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes, Rue Hedi KARRAY – El Menzah 1 - ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI BANK 2010 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le 24 juin 2008 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires pour un montant global de cent cinquante millions de dinars en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2008, 2009 et 2010 et a délégué au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, le pouvoir d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de ces emprunts .

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration de Attijari bank réuni le 14 juin 2010, a décidé une émission obligataire en deux tranches de 50MDT sur des maturités de 5 ans à taux variable TMM+0,6% et 7 ans à taux variable TMM+0,8%. Le conseil d'Administration a donné la latitude à la direction générale d'ajuster les conditions d'émission en fonction de l'évolution du marché à la date d'émission.

Cependant, vu les conditions actuelles du marché, la Direction Générale de la banque a jugé opportun de revoir, le montant, la durée et le taux d'intérêt et a décidé d'émettre un emprunt obligataire en 2010 de 50 millions de dinars sur une durée de 7 ans et à un taux variable de TMM + 0,6%.

Dénomination de l'emprunt : « Attijari bank 2010 »

Montant : 50.000.000 dinars divisés en 500.000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « Attijari bank 2010 » seront offertes au Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +0,6% brut l'an.

Ce taux sera calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 60 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois décembre de l'année N-1.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2010 qui est égale à 4,3742%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9742%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,6% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie est de 4 ans pour le présent emprunt.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **28/12/2010** et clôturées sans préavis au plus tard le **11/01/2011**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/01/2011** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le **11/01/2011** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/01/2011** soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 14,286 dinars par obligation, soit le un septième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la sixième année et de 14,284 dinars par obligation la septième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/01/2018**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 janvier** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le **11/01/2012**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 28 décembre 2010 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari bank 2010 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune notation.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE s'engage à demander l'admission de l'emprunt « Attijari bank 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari bank s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari bank 2010 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à un taux indexé au TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0725** du **14 décembre 2010** et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **14 décembre 2010** sous le n° **10-017** sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Banque Attijari de Tunisie, sis au 95, Avenue de la liberté -1002 Tunis, d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sis à l'immeuble Fekih – rue des lacs Mazurie -1053 les berges du Lac, de tous les intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL : Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis – Tunisie.

La Société Carthage Cement porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Décembre 2010 a décidé d'augmenter la capital social pour le porter de Cent quarante deux millions six cent quatre-vingt mille et soixante dinars (**142 680 060 dinars**) à cent quarante cinq millions quatre cent vingt quatre mille dinars (**145 424 000 dinars**) et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **2 743 940 Dinars** et l'émission de 2 743 940 actions nouvelles gratuites de nominal **un dinar**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droit d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **52 actions anciennes**.

Jouissance des actions nouvelles :

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2010**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes CARTHAGE CEMENT seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés à partir du **20 Décembre 2010**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2010** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2010**.

Prise en charge par STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **20 Décembre 2010**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 DECEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,869%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,874%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,877%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,881%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,885%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,890%	996,228
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,892%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,913%	1 012,208
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,951%	1 000,669
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,973%	1 028,481
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,992%	1 074,315
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,001%	1 102,630
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,024%	1 071,863
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,834
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 077,514
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,581
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 105,912
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,792

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	135,187	135,197		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,826	11,827		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,212	1,212		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,593	32,596		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,740	44,744		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	165,655	165,632		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	688,792	687,377		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	142,448	142,82		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	132,399	132,664		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	117,893	117,984		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,343	116,416		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	111,691	111,842		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	166,102	165,771		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	96,761	96,865		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 281,682	1 279,522		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 243,322	2 234,801		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	123,347	122,723		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	123,438	122,861		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 154,132	1 154,506		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	130,015	128,914		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,025	14,914		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 838,591	5 832,736		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 604,931	6 599,795		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,369	2,333		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,880	1,864		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,211	1,182		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
				Date de détachement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	108,084	108,097
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,393	104,403
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,992	105,003
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,877	102,908
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,695	103,707
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,991	107,005
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,801	103,813
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,855	103,866
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,994	104,005
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,878	105,885
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,798	102,811
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	104,189	104,200
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,936	103,946
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,425	106,435
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	106,045	106,055
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,551	102,559
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,841	102,851
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	104,238	104,435
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,340	102,351
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	106,052	106,064
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	104,070	104,081
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,626	102,637
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,479	104,490
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,661	104,671
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,902	101,911

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,527	10,578
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,942	103,954
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,973	102,043
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,011	75,965
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	158,271	158,263
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 581,244	1 583,111
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,880	113,752
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	118,500	118,401
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	96,947	96,906
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,601	16,576
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	281,115	281,386
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,589	52,512
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 286,096	2 289,561
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	79,876	80,033
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,732	58,686
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,925	103,907
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,854	114,825
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	111,349	111,217
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,712	11,716
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,718	12,731
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,757	16,781
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,385	17,405
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,478	12,481
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	131,950	131,613
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	133,441	133,262
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	128,519	128,489
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,881	20,885
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,838	102,391
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,875	107,451
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	151,077	150,821
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,421	10,406
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	124,899	123,899
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,430	117,037
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,002	184,625
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,264	162,164
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	140,040	140,108
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 890,119	10 774,504
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	195,162	193,600
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	109,596	109,304
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 459,494	1 447,255
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	108,269	107,230
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	109,422	107,507
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 482,801	10 434,187

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS